

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MARINIER Jean-François – ROSET Jean-Jacques – CHARLUTEAU Daniel - ALLION Gilles –
BOUCHER Jean-Claude – YOUST Johnny - LAVEYSSIERE Hervé – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc –
POULLAIN Anne-Laure, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : M. BRAULT Jean-Luc donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques

Absents : M. TROTIGNON Michel

La séance est ouverte à 18H15.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hubert ARMAND est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION – CRÉATION DE POSTE

Suite à l'adhésion d'une commune au 1^{er} janvier 2025 à notre syndicat, un surcroît d'activité est prévisible d'où la nécessité de créer un nouveau poste.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la création du poste.

DÉLIBÉRATION – DÉCISION MODIFICATIVE COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le SIAEP de La Vigne aux Champs souhaite réajuster certains comptes de fonctionnement.

Le SIAEP propose les réajustements suivants :

- Chapitre 022 – compte N°022 (dépenses imprévues) : -13 000€
- Chapitre 042 – compte 6811 (Dotation aux amortissements) : +13 000€

- Chapitre 067 – compte N°673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : -4 000€
- Chapitre 042 – compte N°6811 (Dotation aux amortissements) : +4 000€

- Chapitre 011 – compte N°6061 (fournitures non stockables) : -3 000€
- Chapitre 011 – compte N°6068 (autres fournitures) : -1 000€
- Chapitre 011 – compte N°617 (études et recherches) : -2 000€
- Chapitre 011 – compte N°622 (rémunération d'intermédiaires) : -2 500€
- Chapitre 042 – compte N°6811 (intérêts) : +8 500€

DÉLIBÉRATION – BANQUE DES TERRITOIRES

Pour le financement de l'entretien et d'extension du réseau d'adduction d'eau potable à Monthou sur Cher et à Noyers sur Cher, le Président est invité à réaliser auprès de la Banque des Territoires un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 579 400 € (cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cents euros) et dont le plan de financement et les caractéristiques sont les suivants :

RESSOURCES	MONTANT	%
Subvention Agence de l'eau	156 267,00 €	18,16
Total des prêts CDC	579 400,00	67,34
Fonds propres	124 696,00	14,49
TOTAL des ressources	860 363,00 €	100

Emprunt de 579 400 € pour une durée d'amortissement de 30 ans avec une échéance annuelle de 26 846,13 € indexé sur le livret A à la date d'effet de l'emprunt + 0,40 %.

Les membres du conseil syndical, après délibération, valident l'autorisation de l'emprunt et autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité les décisions modificatives.

DÉLIBÉRATION – DEMANDE DE DETR INTERCONNEXION SAINT-AIGNAN/NOYERS

Pour l'interconnexion Saint-Aignan Noyers, il sera installé au château d'eau de Saint Romain du chlore gazeux pour un traitement automatisé de l'eau, ce qui permettra d'avoir un historique et une traçabilité. Coût estimé de l'opération 30 000 €.

DÉLIBÉRATION MARCHÉ TRAVAUX SUR NOYERS ET MONTHOU

MONTHOU :

Suite à l'analyse des offres, l'entreprise Limousin TP a été retenue pour la réalisation des travaux. Début des travaux en janvier 2025.

NOYERS SUR CHER

Les travaux s'étendent du bœuf couronné à la gare. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre, c'est Aqualia qui a été retenue pour la réalisation des travaux. L'entreprise a fait 2 offres, une de base et une variante. Ils travailleront principalement sur l'offre de base mais avec beaucoup de variante (si problème pluviale). Début des travaux janvier – février 2025. Coût estimé des travaux 580 000 €.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité cette délibération.

DÉLIBÉRATION – CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE

Afin de poursuivre un service de proximité avec les abonnés, la régie d'avance permettra au SIAEP de la vigne aux champs de les rembourser suite à un avoir, sans passer par la trésorerie.

Cette régie d'avance, permettra également aux agents de ne plus avancer leur frais de formation, d'acheter dans les petits commerces qui ne veulent pas de comptes clients.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la création de la régie d'avance.

DÉLIBÉRATION – AVENANT À LA RÉGIE DE RECETTES

La régie de recette du SIAEP encaisse aujourd'hui les abonnements et consommation d'eau potables et les taxes et redevances des organismes publics. Le SIAEP souhaite y ajouter les encaissements concernant les branchements neufs, la remise en état des branchements existants, le déplacement de compteurs, les petits équipements divers

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité l'avenant à la régie de recettes.

QUESTIONS DIVERSES

Le SIAEP de la Vigne aux Champs va faire appel à la société Leakmited pour la recherche de fuite sur le réseau. L'entreprise Leakmited va récupérer les données techniques de sectorisation afin de déterminer l'emplacement des fuites. Elle devrait intervenir le premier semestre 2025 et terminer avant mai c'est-à-dire avant la facturation.

Livret pour Vallières :

Il ne reste qu'une photo à intégrer avant de valider le bon à tirer et de le transmettre à Vallières avant la fin décembre.

La séance est levée à 18h45.